

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 14 janvier 2021 à 18h30

Présents : Mmes Christine Bellissand - Marie-Annick Blondon - Mellissa Guiguet - Fabienne Sacchi  
MM. Jean-Claude Blondon - Jean-Marc Buttard - Cédric Guého - Adrien Kempf - Pascal Robin - Christian Sacchi

Présente également : Martine Kempf

Jean-Claude Blondon est désigné comme secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2020

### **1 °- ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la lettre de démission de Monsieur Fabrice DEJEAN des fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire et de conseiller municipal en date du 14 décembre 2020 adressée à Monsieur le Préfet et acceptée le 22 décembre 2020.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020-D-049 du 03 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à trois,

**Vu** l'arrêté municipal n° 2020-A-35 du 07 juillet 2020 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Fabrice DEJEAN, 3<sup>ème</sup> adjoint, pour intervenir dans les domaines suivants : travaux, bâtiments communaux, eau, services techniques,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Fabrice DEJEAN par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Marie-Annick BLONDON est élue avec 8 voix POUR et 2 bulletins blancs. Elle interviendra dans les domaines, de l'école, du social, du jumelage, de l'organisation des manifestations et des relations avec les associations.

Le Conseil municipal décide que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.

### **2°- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Arrêté de délégation de fonction à un adjoint (conflits d'intérêts)

**Vu** la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2,

**Vu** le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 5,

Concernant l'opération du lotissement « Chevrote », Monsieur le Maire estime se trouver en situation de conflits d'intérêts, il propose de prendre un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences et désigne Monsieur Christian SACCHI pour le suppléer.

- **Opération Chevrote : Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL**

Dans le cadre du projet du lotissement « Chevrote », la collectivité a sollicité les services de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie concernant l'acquisition foncière.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Christian SACCHI, adjoint au Maire, à signer la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL et tous les actes nécessaires à son exécution.

- **Convention de servitude d'utilité publique**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'établir une convention de servitude d'utilité publique afin de régulariser avec Monsieur Philippe BORTOLUSSI, la présence d'une pompe de relevage et du réseau d'assainissement sur des parcelles lui appartenant.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention établi par Maître MAURETTE, Notaire à Modane.

Il est signalé également la présence de coffrets RMBT ainsi que le réseau électrique de la Régie.

Après discussion, le Conseil municipal approuve la convention et décide d'une répartition des frais à parts égales.

- **Remplacement d'un membre au sein de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de Délégation de Service Public**

Suite à la démission de Monsieur Fabrice DEJEAN, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public, il convient de le remplacer.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Marie-Annick BLONDON.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Annick BLONDON, titulaire de la Commission d'appel d'offres et titulaire de la Commission de délégation de service public.

- **Conditions d'utilisation de la salle polyvalente (sport scolaire et activités extra-scolaires)**

Dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires, le Directeur de l'école primaire d'Avrieux et la CCHMV ont sollicité la collectivité pour l'utilisation de la salle polyvalente. Vu les annonces gouvernementales de ce jour, le Conseil municipal ne peut pas donner l'autorisation d'utiliser la salle. Les nouvelles mesures gouvernementales interdisant le sport en salle pour les enfants.

### **3° - RESSOURCES HUMAINES**

- **Recrutement**

Afin de remplacer Madame Martine KEMPF qui part en retraite début mai, une offre d'emploi a été publiée sur différents médias. Trois candidates ont été retenues. Un choix sera fait à l'issue des entretiens.

- **Intégration de la prime de fin d'année dans le RIFSEEP**

Dans le cadre du RIFSEEP, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sont exclusifs de toutes autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par l'arrêté du 27 août 2015. Toutefois le RIFSEEP est cumulable avec les avantages collectivement acquis qui ont le caractère de complément de rémunération et que les collectivités locales ont institué avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 janvier 1984 (par exemple une prime de 13<sup>ème</sup> mois).

A ce titre, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas intégrer la prime de 13<sup>ème</sup> mois des agents administratifs et des agents techniques dans le RIFSEEP et elle continuera à être versée annuellement.

#### **4° - AFFAIRES FONCIÈRES**

- Vente d'un logement communal

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de vendre la maison CHE située 296, rue de l'Église. Un groupe de travail statuera sur une proposition de prix.

- Cession de parcelles communales

Dernièrement la commune a acheté les terrains appartenant aux conjoints CHE-TCHENG.

Le Conseil municipal décide de vendre les parcelles cadastrées section A n° 2545 et A n° 2414 situées dans le lotissement des Epinettes.

La priorité sera donnée aux primo-accédants et aux personnes originaires d'Avrieux.

Un groupe de travail statuera sur des propositions de prix.

#### **5°- ÉCOLE**

- Organisation du temps scolaire

Il est rappelé la délibération du Conseil municipal du 2 mars 2018 qui instaurait l'organisation de la semaine de quatre jours d'enseignement à l'école primaire à compter de la rentrée 2018. Considérant le courrier de l'Inspection académique du 11 décembre 2020 demandant de renouveler l'organisation du temps scolaire et considérant l'avis du Conseil d'école, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'organisation du temps scolaire sur une semaine de quatre jours pour la rentrée de septembre 2021.

- Plan informatique : Appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 »

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du Ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités de moins de 3 500 habitants, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir, destinés à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'inscrire le projet numérique dans ce cadre. L'école pourra bénéficier de nouveaux équipements informatiques pour un montant de 13 200 € dont 6 600 € seront subventionnés par l'État.

#### **6°- PROJETS 2021**

- Réhabilitation des réseaux rue du Moulin et rue St Benoît

Il est rappelé aux élus le projet de travaux d'aménagement de la rue du Moulin et de la rue St Benoît. Lors de la réunion du jeudi 7 janvier, M.G. CONCEPT est venu présenter l'étude de travaux à la Commission travaux. Ces travaux seront réalisés en 2021.

- Etude Chapelle Saint Benoît

Une étude est en cours pour la restauration de l'intérieur et de l'extérieur de la Chapelle Saint Benoît. Un avant-projet sommaire nous a été présenté par les maîtres d'œuvre Elisabeth POZZELLA et Bruno MERLIN lors d'une réunion en visioconférence le 8 janvier 2021. Les travaux peuvent être subventionnés en partie par la DRAC, le Département et la démarche grand chantier.

#### **7°- FINANCES**

Afin de solder les comptes 2020, le Conseil municipal valide le projet de décision modificative n°5 au budget principal.

Il s'agit de prévoir des crédits d'un montant de 6 000 € au chapitre 012 « charges de personnel », à savoir :

- Diminution de crédits au compte 6226 (6 000 €)
- Augmentation de crédits au compte 6478 (4 000€)
- Augmentation de crédits au compte 6488 (2 000€)

## 8°- DIVERS

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises lors du Conseil communautaire du 6 janvier 2021.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises lors du Comité syndical du SMTV du 11 janvier 2021.
- ❖ Monsieur le Maire fait part du décès d'Emmanuelle COURTET, Présidente du GIDA de Haute-Maurienne (Groupement Intercommunal de Développement Agricole).
- ❖ CDG73 Médiation préalable obligatoire : avenant à la convention d'adhésion reportant la date de fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.
- ❖ Signalétique Via ferrata : un dossier a été retenu et financé par le Département pour la signalisation des via ferrata. Un autre dossier est en cours pour une passerelle sur la via ferrata du « chemin de la vierge ».  
Des interventions de sécurité sont programmés plusieurs fois par an afin de vérifier la sécurité sur les via ferrata.
- ❖ Suite à l'annulation de la réunion de novembre, une nouvelle réunion devra être programmée avec l'ONERA et l'EDF au sujet de la sécurisation de l'accès et de la réfection de la route allant à l'ONERA.
- ❖ Un courrier a été envoyé par le Maire de Modane afin de participer financièrement à l'élaboration d'un projet sur « la collecte de la mémoire de l'ONERA ».
- ❖ Un exercice Plan d'Accueil et d'Hébergement (PAH) se déroulera le 21 janvier 2021 de 9h00 à 16h30.
- ❖ Défense extérieure contre l'incendie : Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la police administrative de la DECI est attribuée au Maire.  
Un contrôle technique des points d'eau incendie doit être réalisé tous les 5 ans au maximum (contrôle de débit et pression des hydrants ainsi qu'un contrôle fonctionnel annuel). Le résultat sera saisi dans le logiciel de gestion des PEI.  
Le Conseil municipal décide de programmer cette opération.
- ❖ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2020 et leurs attributaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Maire  
Jean-Marc BUTTARD